

ASSEMBLÉE NATIONALE12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-501

présenté par
M. Giraud
-----**ARTICLE 11**

Rédiger ainsi l'alinéa 262 :

« La section 01 du chapitre III du titre IV de la première partie du livre premier du code général des impôts est abrogée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.